

Communiqué aux médias

La CPE Fondation de Prévoyance Energie fait profiter les assurés de sa réussite

- La CPE a obtenu un rendement de 8 % en 2024; le degré de couverture a augmenté à un peu plus de 120 % en date du 31 décembre 2024.
- Elle rémunère à 4 % les avoirs de vieillesse des assurés actifs.
- La bonne situation financière permet en outre de majorer les rentes duales de 5 % pendant un an.

Zurich, le 4 février 2025 – La CPE Fondation de prévoyance Energie a clôturé l'année 2024 avec un très bon résultat financier. Le Conseil de fondation de la CPE a donc décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse des assurés actifs à un taux d'intérêt de 4 % en 2025. Ce succès permet en outre à la CPE de majorer les rentes duales de 5 % pendant un an.

Après le taux d'intérêt de 7 % versé en 2022, il s'agit déjà de la deuxième augmentation de la rémunération standard de 2 %. C'est notamment le résultat de notre stratégie de placement axée sur le long terme et de la fixation des rentes à un niveau durable. Les assurés actifs ne financent donc pas des rentes trop élevées. Au contraire, ils pourront cette année encore participer au bon résultat des placements.

Les rentes duales permettent de placer la fortune de placement de la CPE de manière plus orientée sur les risques et donc plus rentable, et de faire profiter directement les bénéficiaires de rentes de ces gains. Le fait que les rentes aient déjà pu être majorées pour la deuxième fois depuis leur introduction en 2014 et que l'objectif de versement de 100 % ait toujours été atteint prouve que leur introduction par la CPE était aussi judicieuse qu'avantageuse pour les assurés.

Portrait

Avec une fortune de presque 12 milliards de francs et quelque vingt-neuf mille personnes assurées, la CPE Fondation de Prévoyance Energie est l'une des institutions de prévoyance phare de Suisse. La CPE se distingue par ses prestations financières durables ainsi qu'une performance de ses placements hors pair.

La CPE assure le personnel de 200 entreprises affiliées au moyen de prestations largement surobligatoires régies par la primauté des cotisations dans le 2^e pilier.

www.pke.ch

Contact: Thomas Reinhart, Responsable Marketing / Corporate Services

+41 44 287 92 32, reinhart@pke.ch